



COMMUNIQUE DE PRESSE

Les 17, 18 et 19 Mars le Sénat examine le projet de loi sur l'adaptation de la société au vieillissement. Axe important de l'action de la CFDT Retraités, ce texte a été adopté en première lecture par l'Assemblée Nationale.

C'est un texte qui va dans le bon sens. Il doit être mis en œuvre sans délai.

Il convient d'y apporter des améliorations. Les aidants bénévoles sont enfin reconnus mais le projet de Loi mise trop sur eux, ils ne peuvent pas tout faire, la bonne volonté ne règle pas tout. Par ailleurs, les contributions fiscales ou sociales dédiées à la prise en charge de la perte d'autonomie doivent y être exclusivement consacrées.

Enfin, il restera à débattre du second volet de la Loi : le bien vieillir en Etablissement. Ce second texte est tout aussi urgent.

La CFDT Retraités de Gironde rappelle dans un courrier aux Sénatrices et Sénateurs de notre département ses revendications et propositions pour que les personnes âgées puissent vivre dignement.